

République Française**Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire
« Ardèche Musique et Danse »****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical.****Séance du mardi 13 février 2018****N° 659 2018****Objet : Vote du compte administratif 2017 et affectation du résultat**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	2	Présents	4
Votants	2	Votants	3
Pouvoirs	0	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	6	Suffrages exprimés	3
Total des suffrages exprimés		9	

Lors de la réunion du comité syndical du 7 février 2018 organisée à 18h30 à Privas, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-huit, le treize février à dix-huit heures trente, à l'Hôtel du Département, à Privas, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 8 février 2018. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, sans conditions de quorum, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte.

Etaient présents :

Mesdames : Christine FOUR (titulaire), Marie-Christine SELLIER (titulaire),

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire – s'est retiré au moment du vote et n'a donc pas participé au vote), Christophe FAURE (titulaire), Olivier PEVERELLI (suppléant – Président de séance), Denis REYNAUD (titulaire)

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Madame Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Nadine BERNE (titulaire), Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Béatrice FOUR (titulaire), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULLENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Brigitte TORTET (suppléante),

Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire) Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Raoul L'HERMINIER (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (titulaire), Jean-Jacques SOUMILLE (suppléant),

Etaient présents sans voix délibérative :

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des Ressources Humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Estelle DELAFONTAINE (Responsable de la communication), Amandine LARRA (Secrétaire de direction administrative, financière et ressources humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Dominique VENTURE (Madame Le Payeur Départemental de l'Ardèche)

Messieurs : Jean-Marc FABIANO (Directeur général, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Arzel MARCINKOWSKI (Chargé de mission responsable de l'accompagnement des territoires et du schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques, Conseil départemental de l'Ardèche), Sébastien ETIENNE (Directeur de la Culture, Conseil départemental de l'Ardèche), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse).

Secrétaire de séance : Marie Christine SELLIER.

Objet : Vote du compte administratif 2017 et affectation du résultat**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :
 - o L5721-4 : « sont également applicables » aux syndicats mixtes « les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics. »
 - o L1612-12 : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. »
- le compte administratif 2017 du Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse » et l'affectation des résultats qui en résulte, ci-annexés

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « L'approbation du compte administratif de l'exercice 2017 ainsi que l'affectation du résultat qui en résulte vont être soumis à votre approbation.
- Avant toute chose, je vous propose d'élire un président pour cette séance. Si cela vous convient, je propose que cette séance soit présidée par Olivier PEVERELLI. En effet, comme vous le savez, je me retirerai au moment du vote et passerai donc le relais à Olivier PEVERELLI. »

Entendu l'exposé du Président de séance Olivier PEVERELLI précisant l'objet de cette délibération :

- « Le Compte Administratif 2017 se présente de la manière suivante (montants exprimés en euros) :

SYNDICAT MIXTE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE CONSERVATOIRE - 07 - Budget	CA	2017
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 302 980,70	G	3 238 923,83
	Section d'investissement	B	28 157,91	H	26 894,47
		+		+	

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	187 724,47
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	40 308,25
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	

TOTAL (réalisations + reports)		3 331 138,61		3 493 851,02
		= A+B+C+D		= G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		3 302 980,70		3 426 648,30
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		28 157,91		67 202,72
		= B+D+F		= H+J+L	
TOTAL CUMULE		3 331 138,61		3 493 851,02	
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

A/ En fonctionnement, des efforts conséquents pour freiner l'effet ciscaux**A.1. Des dépenses de fonctionnement en hausse mais réfrénées**

En 2017, lors du vote du budget primitif, les dépenses, bien que restreintes et contenues depuis plusieurs années, ont été votées en hausse :

- Cette augmentation était liée au renchérissement de certaines charges à caractère général (assurance des locaux,...) et aux hausses naturelles et souvent incompressibles en matière de charges de personnel (revalorisation indiciaire, augmentation du point d'indice, avancement d'échelon, GIPA, remplacements de congé maternité ou maladie, avancement de grade, titularisation d'agents,...). Le report sur 2017 de certaines dépenses pourtant liées à l'exercice précédent a également pesé dans la balance.
- Des efforts drastiques et des économies sans précédent ont toutefois été proposées lors du budget primitif, tant en matière de gestion des charges à caractère général que de la masse salariale. Ces choix ne sont pas neutres et ni sans incidence sur le bon fonctionnement de la structure et le sentiment de bien-être des agents au travail. Ils furent toutefois les dernières solutions mises en œuvre pour sauver la structure, éviter les fins de contrat et contenir globalement les charges de la structure. Ces mesures s'accompagnèrent également d'actions sur les recettes que nous détaillerons plus loin.

En terme de réalisé, l'année 2017 se traduit par des dépenses réfrénées du fait de l'absence de trésorerie et en dépit de besoins criants (achat d'instruments, entretien du parc existant, achat d'un véhicule pour le transport des instruments,...) :

- Avant toute chose, il convient d'insister sur le fait que cette maîtrise des dépenses est liée à la fois à une gestion rigoureuse des deniers publics (des choix ont été faits en termes de marchés publics et d'achats pendant toute l'année) et au poids grandissant des impayés des communes dans la gestion de la trésorerie. Concrètement, afin de payer les salaires de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre, il a fallu ne presque plus dépenser.
- En dehors de certaines sommes liées à des engagements divers, de nombreux achats n'ont pu voir le jour et font aujourd'hui cruellement défaut : achats de livres, disques, partitions et instruments ; entretien et de réparation des instruments de l'école ;...
- En matière de charges à caractère général, l'école est parvenue à économiser, bon gré, mal gré, 44 638,18 € (BP17 = 361 723,39 € → CA17 = 317 085,21 €). A noter, 18 615,19 € de frais d'occupation de locaux pour l'heure non réglés auprès des communes lieux de cours faute de liquidité suffisante.
- Concernant le « 012 » (charges de personnel), ce sont 118 000 € qui n'ont pas été dépensés entre le budget primitif (3 048 670,97 €) et le compte administratif (2 930 660,20 €). Attention, toutefois, au trompe-l'œil ainsi généré : en effet, le syndicat mixte doit près de 90 000 € à la Ville de Privas pour les mises à disposition d'agents sur le second semestre de l'année 2017 (facture non reçue à ce jour). La différence entre le prévisionnel et le réalisé est donc relativement minime (28 000 € sur les 3 048 670,97 € de prévus, soit moins de 1% du chapitre budgétaire) et correspond à des demandes non prévues et intervenues dans le courant de l'année (avec notamment un congé parental, un départ en disponibilité et un agent en maladie ordinaire passé à demi-traitement).

Dans une perspective pluriannuelle, on observe que les dépenses 2017 (3 302 980,70 €) - qui restent maîtrisées par rapport au prévisionnel 2017 (-180 358,18 €) - sont :

- inférieures aux exercices 2011-2012-2013-2014 (aux alentours des 3 500 000 €)
- et en très légère hausse par rapport aux réalisés des deux précédents exercices (entre 3 225 000 € et 3 250 000 €).

Dépenses (Section de Fonctionnement)

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
3 550 965,89€	3 529 628,06€	3 588 908,90€	3 554 065,56€	3 224 018,94€	3 252 625,80€	3 302 980,70€

A.2. Des recettes de fonctionnement en baisse

En 2017, lors du vote du budget primitif, il était fait état de fortes baisses des recettes. Pour équilibrer la section de fonctionnement et contrer cette irrésistible fuite en avant liée aux diminutions

subites des aides de l'Etat et de la Région, il a fallu augmenter les usagers du service public :

- ainsi, le Département a maintenu sa participation, malgré la possibilité offerte par la loi NOTRe de ne plus financer les interventions en milieu scolaire (156 000 € concernés). Par ailleurs, il a apporté des financements supplémentaires sur des opérations nouvelles (formations des pratiques en amateur, organisation ANED,...)
- Si l'Etat par le biais de la DRAC a maintenu son aide d'un montant de 10 000 € (contre 200 000 € en 2012) et que la Région a honoré les reliquats de subvention d'exercices précédents, le syndicat mixte a été contraint d'augmenter les participations des collectivités adhérentes de 24% en moyenne (suivant des critères désormais objectifs, clairs et transparents). Parallèlement, les tarifs des interventions en milieu scolaire ont été augmentés : de 6% pour les communes adhérentes et de 28% pour les communes non adhérentes.
- Les droits de scolarité acquittés par les élèves ont augmenté de 4% et les locations d'instruments de 20%.

L'exercice 2017 se traduit par un différentiel négatif entre le réalisé et le prévisionnel d'un montant total de 56 000 € principalement lié :

- à une modification des titres de recettes adressées aux communes (environ 20 000 €) du fait de congés maladie d'agents ayant nécessité l'annulation de nombreux cours ;
- à une surestimation des contributions des familles (+ 7000 €) et des mécénats (+500 €) dans le budget prévisionnel ;
- à une subvention régionale qui ne sera perçue que sur l'exercice 2018 (- 4 000 €) ;
- à une subvention départementale qui ne sera perçue que sur l'exercice 2018 (2 500 €) ;
- à un remboursement de la part de notre assureur qui ne sera perçue que sur l'exercice 2018 (10 000 €) ;
- le syndicat devait réémettre des titres de recettes (suite aux décisions du Tribunal Administratif de Lyon de janvier 2017) d'un montant total de 21 013,05 €. Toutefois, l'une des communes a souhaité faire appel de la décision en avril 2017 : cet appel étant suspensif, il n'a pas été possible de réémettre ces titres pour un montant d'environ 12 000 €.

Dans une perspective pluriannuelle, on observe que les recettes 2017 (3 238 923,83 € hors report) – en baisse par rapport au prévisionnel 2017 (-56 690,58 €) - sont :

- en légère hausse par rapport aux deux exercices précédents
- et en forte baisse par rapport aux réalisés depuis 2011 (le poids budgétaire des participations de l'Etat et de la Région était alors bien plus conséquent).

Recettes réelles (Section de Fonctionnement)						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
3 411 155,75€	3 576 772,55€	3 498 906,86€	3 624 179,94€	3 237 878,63€	3 221 432,39€	3 238 923,83
Recettes avec report (Section de Fonctionnement)						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
3 728 767,25€	3 754 573,91€	3 723 852,71€	3 759 123,75€	3 442 936,82€	3 440 350,27€	3 426 648,30€

A.3. Un résultat excédentaire

Hors report, les dépenses sont supérieures aux recettes de fonctionnement de +64 056,87 € (contre + 31 193,41 € en 2016). Dans l'histoire du syndicat mixte, les résultats entre dépenses réelles et recettes a toujours été très aléatoire :

Différence entre dépenses et recettes réelles (Section de Fonctionnement)

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
-139 810,14€	47 144,49€	-90 002,04€	70 114,38€	13 859,69€	-31 193,41€	-64 056,87€

Le report de l'exercice précédent (+187 724,47€) permet toutefois de dégager un excédent de 123 667,60 € pour 2017. Celui-ci s'amenuise cependant d'année en année et nécessite une vigilance accrue en matière de balance entre les recettes et les dépenses :

Résultat de l'exercice (Section de Fonctionnement)

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
177 801,36€	224 945,85€	134 943,81€	205 058,19€	218 917,88€	187 724,47€	123 667,60€

B/ En investissement, un budget sans relief

Le budget réalisé en matière d'investissement sur l'exercice 2017 est particulière atone du fait d'une trésorerie exsangue en dépit de besoins pourtant avérés. Les dépenses sont limitées au strict minimum (hypothéquant la réalisation d'achats importants et pourtant nécessaires : fourgon pour le transport de matériel, piano hors d'usage dans certaines antennes, amplis, pupitres,...) : 3 500 € d'achat de matériel informatique et 2000 € de matériel pédagogique/instrumental, soit le plus faible budget en termes de dépense d'investissement de ces dernières années.

Dépenses réelles – Chapitre 21 (Section d'Investissement)

2013	2014	2015	2016	2017
19 397,67 €	12 425,96 €	39 929,15 €	6 783,26 €	5 574,25 €

Les recettes d'investissement ne sont aujourd'hui plus alimentées que par le Fond de compensation de la TVA (1 000 €) ; l'établissement ne perçoit plus aucune subvention en la matière et ne peut donc qu'utiliser le résultat excédentaire des précédents exercices pour financer ses besoins. Là encore, les recettes réelles décroissent de façon pluriannuelle.

Recettes réelles – Chapitre 21 (Section d'Investissement)

2013	2014	2015	2016	2017
15 437,00 €	9 391,00 €	6 987,00 €	5 343,00 €	1 069,00 €

L'établissement ne parvenant plus à investir, la dotation du FCTVA est donc vouée à poursuivre sa décroissance progressive.

- L'affectation des résultats serait donc la suivante :

Dénomination Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse	DELIBERATION du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017	Nombre de membres en exercice <input type="text" value="16"/> Nombre de membres présents <input type="text"/> Nombre de suffrages exprimé <input type="text"/> Votes Contre <input type="text"/> Pour <input type="text"/>
--	---	---

Date de la convocation : 08/02/2018
Séance du : 13/02/2018

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de _____ Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Paul BARBARY, Président, après s'être fait présenter le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		187 724.47		40 308.25		228 032.72
Opérations de l'exercice	3 302 980.70	3 238 923.83	28 157.91	26 894.47	3 331 138.61	3 265 818.30
Totaux	3 302 980.70	3 426 648.30	28 157.91	67 202.72	3 331 138.61	3 493 851.02
Résultat de clôture	123 667.60		39 044.81	162 712.41

Excédent de financement (A)	39 044.81	
Restes à réaliser (B)		0
Besoin de financement des restes à réaliser (C)	0.00	
excédent total de financement (A- C)	39 044.81	

2° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de : au compte 001 Investissement

3° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de : au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme, Le Président

Avant de procéder au vote, je précise que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion du payeur départemental.

- Cette présentation faite, et considérant que le Président Paul BARBARY s'est retiré au moment du vote, je vous propose :
 - o D'APPROUVER le compte administratif 2017 du Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse » tel que présenté dans l'annexe ci-jointe ;
 - o D'ARRÊTER les résultats définitifs et DE DECIDER de les affecter comme indiqué dans l'annexe également ci-jointe.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :

9 vote(s) « POUR »

0 vote(s) « CONTRE »

0 abstention(s) ;

(Monsieur le Président n'ayant pas participé au vote)

- APPROUVE le compte administratif 2017 du Syndicat Mixte du Conservatoire « Ardèche Musique et Danse » tel que présenté dans l'annexe ci-jointe ;
- ARRÊTE les résultats définitifs et DECIDE de les affecter comme indiqué dans l'annexe également ci-jointe.



**Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,
Paul BARBARY.**